



THE DRIVE YOU DEMAND

A l'intention des investisseurs qualifiés en Suisse ou des investisseurs professionnels ou des contreparties éligibles tels que définis par les lois en vigueur

## UBAM - EMERGING MARKET CORPORATE BOND

**Bénéficiaire du potentiel de performance des obligations d'entreprises des marchés émergents offrant des rendements attractifs et de la diversification**

UBAM - Emerging Market Corporate Bond permet aux investisseurs d'accéder aux obligations d'entreprises libellées en devises fortes, et provenant d'émetteurs des marchés émergents, qui offrent des rendements et un potentiel de performance attractifs en comparaison de leurs homologues des marchés développés avec une notation de crédit similaire, ainsi qu'un risque de taux d'intérêt plus faible.

### Points forts

- ◆ *Une sélection de titres fondée sur une approche «bottom-up» rigoureuse qui vise à maximiser la performance issue de l'appréciation du capital et du portage*
- ◆ *Un style de gestion actif et orienté sur l'alpha, avec l'objectif de surperformer l'indice de référence*
- ◆ *Une équipe expérimentée qui a su gérer avec succès des portefeuilles en obligations d'entreprises des marchés émergents dans différents cycles économiques*
- ◆ *Une attention particulière portée à l'analyse du crédit, à la diversification et à la liquidité du portefeuille*

### Thèse d'investissement

Le marché des obligations d'entreprises des pays émergents est une classe d'actifs bien diversifiée qui permet aux investisseurs d'accéder à des émetteurs basés dans les régions du monde affichant les plus fortes croissances. Les obligations d'entreprises des marchés émergents, en devises fortes, tendent à présenter une qualité de crédit supérieure ainsi qu'une durée et une volatilité inférieures en comparaison des obligations souveraines des pays émergents. Elles offrent ainsi un plus fort potentiel de performance ajustée au risque.

Cette classe d'actifs continue de bénéficier de solides afflux de capitaux. Les investisseurs sont en effet attirés par les rendements supérieurs offerts par les obligations d'entreprises des marchés émergents par rapport à leurs homologues des marchés développés avec une qualité de crédit équivalente, ainsi que par leur risque de taux d'intérêt plus faible.

Les obligations d'entreprises des marchés émergents présentent une corrélation limitée avec les autres classes d'actifs et constituent ainsi un excellent outil de diversification au sein d'un portefeuille obligataire.

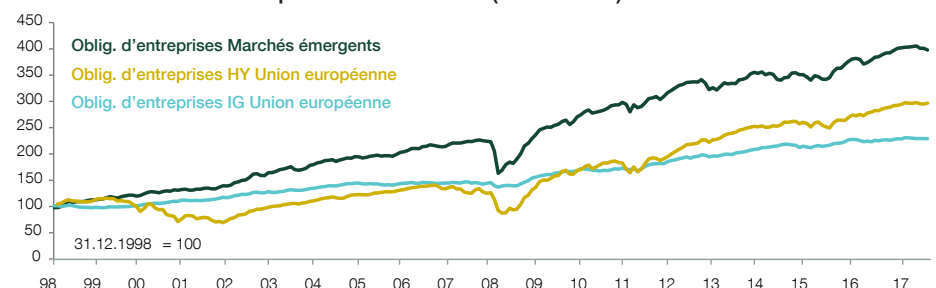
### Caractéristiques du fonds

Le fonds investit essentiellement dans des obligations en devises fortes émises par des entreprises ayant leur siège dans des pays émergents, ou dont les activités sont étroitement liées à ces marchés. Il a pour objectif de surperformer l'indice JP Morgan CEMBI Diversified, en maximisant les rendements issus de l'appréciation du capital et du portage.

Le style de gestion actif combine une allocation «top-down» avec une sélection «bottom-up», et vise à saisir les opportunités offertes sur tout l'univers de la dette des entreprises des marchés émergents.

Les souscriptions et les remboursements s'effectuent sur une base quotidienne.

### Obligations d'entreprises des marchés émergents vs autres classes d'actifs – performance totale (total return)



UNION BANCAIRE PRIVÉE

Source: UBP au 30 avril 2018.  
Les performances passées ne constituent pas une indication des résultats futurs.

## Trois dimensions clés dans la construction de portefeuille

<b>Tendances de marché globales</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Cycle conjoncturel global</li> <li>◆ Appétit pour le risque</li> <li>◆ Politiques monétaires des pays du G3</li> <li>◆ Matières premières</li> </ul>	<b>Analyse fondamentale des pays</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Analyse quantitative et qualitative (scores pays)</li> <li>◆ Dynamique et perspectives à court terme</li> </ul>	<b>Analyse de crédit fondamentale et analyse en valeur relative</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Analyse de crédit: revue des émetteurs, «peer group»</li> <li>◆ Analyse en valeur relative: comparaison au niveau des pays et des secteurs</li> </ul>
<b>Principaux paramètres du portefeuille (p. ex. durée et bêta) et allocation</b>	<b>Objectif de positionnement par pays</b>	<b>Recommandations sur les émetteurs et sur les obligations</b>

## Construction de portefeuille et surveillance du risque

### Principaux risques

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI) se rapporte à la classe de part IC USD LU0520928846 au 31.01.2019. Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du fonds.

La catégorie de risque reflète le niveau du profil de risque et de rendement: 1: le plus faible; 2: faible; 3: limité; 4: moyen/modéré; 5: élevé; 6: très élevé; 7: le plus élevé.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée au fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

## Processus d'investissement

- ◆ La volatilité et les tendances de marché globales sont analysées, afin de déterminer le positionnement optimal du portefeuille en termes de durée, de courbe, de bêta et d'allocation de crédit (défensif/agressif).
- ◆ L'allocation pays suit une approche «top-down», fondée sur un modèle de scoring propriétaire: un score – calculé sur des données quantitatives et qualitatives – permet d'évaluer les pays individuellement, et c'est à partir de ce score que les allocations minimales et maximales vs l'indice sont définies pour chaque pays.
- ◆ La sélection d'émetteurs et d'émissions s'opère selon une approche «bottom-up», basée sur une analyse de crédit interne très rigoureuse, une évaluation de la valeur relative, et un filtre de liquidité.
- ◆ La gestion du risque vise à maintenir un degré élevé de diversification et de liquidité au sein du portefeuille, de façon à assurer des performances ajustées au risque qui soient élevées et régulières sur le cycle d'investissement.

## Paramètres d'investissement

- ◆ Indice de référence: JP Morgan CEMBI Diversified
- ◆ Allocation par pays vs l'indice de référence: max.: +5%; min.: -5%
- ◆ Allocation maximale par obligation «investment-grade»: 5%
- ◆ Allocation maximale par obligation «high yield»: 3%
- ◆ Allocation totale maximale aux émetteurs souverains: 20%

## Equipe d'investissement

- ◆ Une équipe de huit professionnels dédiés aux obligations des marchés émergents: quatre gérants de portefeuille, trois analystes crédit, et un stratégeste macro & devises.
- ◆ Ces professionnels bénéficient de l'implantation internationale de l'UBP et du support de ses équipes de recherche.

## Caractéristiques

Nom du fonds	UBAM
Nom du compartiment	UBAM - Emerging Market Corporate Bond
Forme juridique du fonds	SICAV ombrelle de droit luxembourgeois, UCITS
Date de lancement	Le 22 juin 2010
Prix de souscription/vente	VNI
Devise	USD (EUR/CHF/GBP/SEK)
Souscription/rachat	Quotidien
Commission de gestion	A: 1,50%; I: 0,75%
Commission de performance	A et I: aucune
Société de gestion	UBP Asset Management (Europe) S.A.

Gestionnaire	Union Bancaire Privée, UBP SA, Succursale de Zurich
Administrateur	CACEIS Bank Luxembourg S.A.
Teneur de registre et agent de transfert	CACEIS Bank Luxembourg S.A.
Banque dépositaire	BNP Paribas Securities Services Luxembourg
Réviseur	Deloitte Audit S.à.r.l., Luxembourg
Pays où la distribution est autorisée	AT, BE, CH, CL, DE, DK, ES, FI, FR, IT, LU, NL, NO, PT, SE, SG, UK
ISIN	AC USD: LU0520928416; IC USD: LU0520928846

## Informations importantes

Le présent document marketing est fourni uniquement à titre d'information et/ou à des fins commerciales. Il est confidentiel et destiné uniquement à la personne à laquelle il a été remis. Il ne peut être reproduit (en totalité ou en partie), transmis, donné, envoyé ou rendu accessible d'une quelconque façon à toute autre personne sans l'autorisation écrite préalable de l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou d'une entité du Groupe UBP (ci-après l'«UBP»). Le présent document reflète l'opinion de l'UBP à la date de son émission. Le présent document est destiné uniquement aux personnes ayant le statut d'investisseurs qualifiés en Suisse ou de clients professionnels ou de contreparties éligibles, ou à toute catégorie d'investisseurs équivalente, comme défini par les lois applicables en la matière (ces personnes étant toutes considérées comme des «Investisseurs éligibles»). Le présent document s'adresse uniquement aux Investisseurs éligibles; toute personne qui n'est pas un Investisseur éligible ne doit pas agir sur la base du présent document ou s'appuyer sur le présent document. Ce document n'est pas destiné à être distribué, publié ou utilisé (en tout ou partie) dans une juridiction où une telle distribution, publication ou utilisation serait interdite, et il ne s'adresse pas aux personnes ou aux entités auxquelles il serait illégal de transmettre un tel document. En particulier, ce document ne peut être distribué aux Etats-Unis d'Amérique ni à toute personne américaine (-US person-) (y compris les citoyens américains résidant en dehors des Etats-Unis d'Amérique). Le présent document n'a pas été produit par les analystes financiers de l'UBP et ne peut donc être considéré comme de la recherche financière. A ce titre, il n'est aucunement soumis aux exigences relatives à l'analyse financière et à l'indépendance de la recherche en investissement. Des efforts raisonnables ont été déployés pour s'assurer que le contenu du présent document est basé sur des informations et des données obtenues auprès de sources fiables. Cependant, l'UBP n'a pas vérifié les informations issues de sources externes figurant dans le présent document et ne garantit en aucun cas leur exactitude ou leur exhaustivité. L'UBP décline toute responsabilité quelle qu'elle soit et ne formule aucune déclaration, garantie ou promesse – expresse ou implicite – quant aux informations, projections ou opinions contenues dans le présent document, ou en ce qui concerne d'éventuelles erreurs, omissions ou inexactitudes. Les informations mentionnées dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. L'UBP ne s'engage aucunement à mettre à jour le présent document ou à corriger des données qui pourraient se révéler inexactes. Le présent document peut faire référence aux performances passées des stratégies d'investissement. Les performances passées ne constituent pas une indication des résultats actuels ou futurs. Les stratégies d'investissement peuvent voir leur valeur baisser ou croître. Tout capital investi peut impliquer des risques, et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant initialement investi. De plus, les données de la performance figurant dans le présent document ne tiennent pas compte des commissions et des frais perçus lors de l'émission et du remboursement des titres, ni des retenues fiscales éventuelles. Les fluctuations des taux de change peuvent faire varier, à la hausse ou à la baisse, la performance des investisseurs. Tous les énoncés mentionnés dans le présent document autres que ceux portant sur des faits historiques sont de nature prospective. Les énoncés prospectifs ne reflètent pas nécessairement les performances futures. Les projections financières figurant (le cas échéant) dans le présent document ne représentent en aucun cas des prévisions ou des budgets; elles sont fournies exclusivement à titre d'illustration et se fondent sur des anticipations et des hypothèses actuelles qui peuvent ne pas se matérialiser. Les performances réelles, les résultats, les conditions financières et les perspectives d'une stratégie d'investissement peuvent différer significativement de ceux formulés, explicitement ou implicitement, dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent document. En effet, les performances projetées ou visées sont, par nature, soumises à des incertitudes importantes, notamment économiques et de marché, susceptibles d'avoir une incidence négative sur la performance. L'UBP n'assume aucune obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, que ce soit du fait de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison. Le présent document ne doit pas être considéré comme un conseil ou une forme de recommandation d'achat ou de vente d'un quelconque titre ou fonds. Il ne saurait remplacer un prospectus ou tout autre document juridique, lesquels peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège du fonds concerné ou auprès de l'UBP. Les opinions exprimées dans les présentes ne prennent pas en considération la situation, les objectifs ou les besoins spécifiques des investisseurs. Il appartient à chaque investisseur de se forger sa propre opinion à l'égard de tout titre ou instrument financier mentionné dans ce document et d'évaluer de manière indépendante les avantages ou le caractère adéquat de tout investissement. De plus, le traitement fiscal de tout investissement dans le(s) fonds mentionné(s) dans le présent document dépend de la situation individuelle de l'investisseur et peut, à l'avenir, être sujet à des modifications. Les investisseurs sont invités à lire attentivement les avertissements sur les risques ainsi que les réglementations énoncées dans le prospectus ou dans les autres documents juridiques, et il leur est recommandé de requérir l'avis de leurs conseillers financiers, juridiques et fiscaux. Le présent document ne constitue ni une offre ni une sollicitation pour acheter, souscrire ou vendre des devises, des fonds, des produits ou des instruments financiers quels qu'ils soient, pour effectuer un investissement, ou pour participer à des stratégies de trading spécifiques dans une juridiction où une telle offre ou sollicitation ne serait pas autorisée, ou à l'intention de toute personne à laquelle il serait illégal de faire une telle offre ou sollicitation. Les appels émis vers l'UBP peuvent être enregistrés, et l'UBP considère que toute personne qui l'appelle accepte l'enregistrement de la communication. L'UBP est agréée et réglementée, en Suisse, par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Au Royaume-Uni, l'UBP est agréée par l'Autorité de régulation prudentielle (Prudential Regulation Authority, PRA); elle est assujettie à la réglementation de l'Autorité de conduite financière (Financial Conduct Authority, FCA) et elle est soumise à certaines règles de la PRA. Toute souscription non fondée sur les derniers prospectus, DICI/ KIID, rapports annuels ou semestriels des fonds, ou tout autre document juridique pertinent, ne saurait être acceptée. Les derniers prospectus, statuts, DICI/KIID et rapports annuels et semestriels des fonds mentionnés dans le présent document (les «Documents juridiques des fonds») peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'Union Bancaire Privée, UBP SA, 96-98, rue du Rhône, CP 1320, 1211 Genève 1 (-UBP-). Les Documents juridiques des fonds peuvent également être obtenus gratuitement auprès d'UBP Asset Management (Europe) S.A., 287-289, route d'Arion, 1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'auprès d'Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 116, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France. Le représentant et agent payeur suisse des fonds étrangers mentionnés dans le présent document est l'UBP. Les Documents juridiques des fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'UBP et comme indiqué plus haut.

## Union Bancaire Privée, UBP SA

Rue du Rhône 96-98 | CP 1320 | 1211 Genève 1 | Suisse | ubp@ubp.com | www.ubp.com